



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal de Dijon

Séance du lundi 21 septembre 2026

Président : Madame KOENDERS

Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 11 septembre 2026

Nombre de membres du Conseil municipal : 59

Nombre de présents participant au vote : 51

Nombre de membres en exercice : 59

Nombre de procurations : 8

Membres présents :

Madame Nathalie KOENDERS	Madame Céline MAGLICA	Madame Marie-Thérèse
Monsieur Antoine HOAREAU	Monsieur Billy CHRETIEN	PUGLIESE
Madame Christine MARTIN	Madame Delphine BLAYA	Madame Sabine SICUREZZA
Monsieur François DESEILLE	Monsieur Jordane GALLOIS	Monsieur Laurent MONNOT
Madame Karine HUON-SAVINA	Monsieur Christian DUCHANGE	Monsieur Benoît BORDAT
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Madame Caroline	Madame Emilie SIMONE
Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUM	JACQUEMARD	Madame Nina MARTINS
Monsieur Stéphane CHEVALIER	Madame Ludmila MONTEIRO	Monsieur Clément CRAVEUR
Madame Claire TOMASELLI	Monsieur Philippe THIRION	Madame Laurence GERBET
Monsieur Christophe AVENA	Monsieur Denis GUVENATAM	Madame Sabine BAILLOT
Madame Dominique MARTIN-GENDRE	Madame Vanessa VAIZANT	Monsieur Emmanuel BICHOT
Monsieur Franck LEHENOFF	Madame Isabelle PIERREY-ROUGET	Madame Sandra GAUDILLIERE
Madame Mélanie BALSON	Madame Clémentine HUGOL-GENTIAL	Monsieur Bruno DAVID
Monsieur Jean-Philippe MOREL	Monsieur Florent COLOMBO	Monsieur Henri-Bénigne DE VREGILLE
Madame Stéphanie VACHEROT	Monsieur Maël SZABELSKI	Monsieur Axel SIBERT
Monsieur Massar N'DIAYE	Madame Marie-Hélène	Monsieur Thierry COUDERT
Madame Nadjoua BELHADEF	JUILLARD-RANDRIAN	Monsieur Antoine CAMUS
Monsieur Marien LOVICH		Madame Mélanie FORTIER
		Monsieur Julien HUBERT

Membres absents :

Madame Lydie PFANDER-MENY pouvoir à Madame Stéphanie VACHEROT
Monsieur Patrice CHATEAU pouvoir à Madame Karine HUON-SAVINA
Madame Françoise TENENBAUM pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU
Monsieur François REBSAMEN pouvoir à Madame Nathalie KOENDERS
Monsieur Philippe LEMANCEAU pouvoir à Monsieur Franck LEHENOFF
Madame Catherine PETITJEAN pouvoir à Madame Mélanie BALSON
Monsieur Franck AYACHE pouvoir à Monsieur Emmanuel BICHOT
Madame Clémence HOUARD pouvoir à Madame Laurence GERBET

OBJET : FINANCES

Organismes divers - Attributions de subventions - Année 2026

Diverses demandes de subventions sont parvenues à la Ville de Dijon, au titre de l'année 2026.

Sont soumises à votre décision les attributions présentées dans les tableaux annexés au rapport pour un montant de 320 290.39 € .

Lors de sa séance du 24 mars 2025, le Conseil Municipal a accordé une subvention d'un montant de 5 000 € à l'association Dijon Boxing Union, pour l'organisation d'un championnat du monde féminin et professionnel de boxe anglaise.

Cette aide financière a fait l'objet d'un premier versement à hauteur de 80 %.

L'association Dijon Boxing Union a informé la ville de Dijon de l'annulation de l'événement précité.

Il vous est proposé de modifier l'objet de la subvention accordée comme suit « Subvention de fonctionnement pour l'année 2025 y compris l'organisation de manifestations récurrentes ».

Par ailleurs, le Conseil Municipal qui s'est réuni le 15 décembre 2025 a accordé une subvention de fonctionnement d'un montant de 40 000 € à l'association Théâtre de l'Inédit et de 90 000 € à l'association FMDP Trad'Culture, au titre de l'année 2026.

L'article 4 des conventions relatives au financement d'une association stipule que l'aide financière sera mandatée selon l'échéancier suivant :

60 % dès que la présente convention sera devenue exécutoire,

20 % en juin 2026,

Le solde, soit 20 %, au premier semestre 2027, au vu de la transmission par l'association à la Direction des Finances, du bilan qualitatif et quantitatif ainsi que du bilan financier définitif des actions.

Toutefois, compte tenu des besoins de trésorerie exprimés par les associations pour la mise en œuvre de leurs activités au cours de l'exercice 2026, celles-ci ont sollicité une modification de l'échéancier de versement de leur subvention.

Afin de tenir compte de cette situation et garantir la continuité des actions des associations, il vous est proposé de modifier les modalités de versement par voie d'avenant comme suit :

60 % dès que la présente convention sera devenue exécutoire,

20 % en juin 2026,

15 % dès que l'avenant à la convention relative au financement d'une association sera devenu exécutoire,

Le solde, soit 5 %, sur présentation du rapport d'activité et des comptes financiers de l'exercice 2026.

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide :

- **d'accorder** les subventions et d'approuver leurs modalités de versement telles que proposées dans les tableaux annexés au présent rapport ;
- **d'autoriser** Madame la Maire, ou par délégation les adjoints concernés, à signer les conventions de financement, en application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et de son décret d'application n° 2001-495 du 6 juin 2011 ;
- **d'autoriser** Madame la Maire, en cas d'excédent dégagé par l'association sur l'action réalisée, à diminuer le versement du solde de la subvention à hauteur de cet excédent ;
- **de modifier** l'objet de la subvention accordée à l'association Dijon Boxing Union lors du Conseil Municipal du 24 mars 2025 comme suit « Subvention de fonctionnement pour l'année 2025 y compris l'organisation de manifestations récurrentes » ;

- **de modifier** les modalités de versement de la subvention de fonctionnement accordée à l'association Théâtre de l'Inédit au titre de l'année 2026 lors du Conseil Municipal du 15 décembre 2025, **d'approuver** l'avenant n° 2 à la convention relative au financement d'une association n° 26-008 du 13 janvier 2026 et **d'autoriser** Madame la Maire, ou par délégation l'adjoint concerné, à signer ledit avenant ;
- **de modifier** les modalités de versement de la subvention de fonctionnement accordée à l'association FMDP Trad'Culture au titre de l'année 2026 lors du Conseil Municipal du 15 décembre 2025,
- **d'approuver** l'avenant n° 1 à la convention relative au financement d'une association n° 26-067 du 21 janvier 2026 et **d'autoriser** Madame la Maire, ou par délégation l'adjoint concerné, à signer ledit avenant ;
- **d'autoriser** Madame la Maire, ou par délégation les adjoints concernés, à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

SCRUTIN

POUR : 47

ABSTENTION : 6

CONTRE : 3

NE SE PRONONCE PAS : 3

DONT 8 PROCURATION(S)

Le 22 septembre 2026
Ludmila MONTEIRO
Secrétaire de séance



Le 22 septembre 2026
Nathalie KOENDERS
Maire de Dijon

